



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2016

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1^{ère} adjointe

M. François SCHNELL, 2^{ème} adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN,

Mme Isabelle BATISTA, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX,

M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG

Absents excusés : M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Eliane GASTEBOIS

M. le Maire salue l'ensemble de l'assemblée, et procède aux remerciements suivants :

- les responsables des associations et leurs bénévoles pour l'organisation et l'animation du messti
- les conseillers municipaux qui ont participé à la réalisation d'un char avec une mention particulière à MM. Jacky Kuntz et Didier Gastebois
- le comité de rédaction du BIC et les « bicqueuses » qui assurent la distribution
- A propos du BIC, M. le Maire demande à M. Stéphane POUVIL de mettre en place une rubrique « SALLE COMMUNALE » sur le site de la commune. Il informe les conseillers que le projet sera présenté de façon plus détaillée aux responsables d'associations, lors de la soirée « calendrier » du **21/11/2016 à 20 h.**

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- point n° 6 : demande d'achat de terrain par la SCI CURL DREAM (GUILLEMOT L-P) et **propose de retirer deux points à l'ordre du jour :**

- point n° 03 – SALLE COMMUNALE : ce point n'a pas lieu d'être, la proposition de prêt n'étant pas arrivée.

- point n° 04 – COMPETENCE GEMAPI

Prochaine séance du CM : 28 octobre 2016 à 19H30

2016.09.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Gilbert KUNTZ a été désigné secrétaire de séance.

2016.09.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 05 septembre 2016 :

M. le Maire signale à l'assemblée les anomalies suivantes :



→ 2016.09.06 - Projet d'aménagement intercommunal de chemins forestiers :

Le texte a été tronqué : il faut rajouter après «.....*la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne s'engage à le financer à hauteur de 22 % : pourcentage...* », le reliquat de phrase : «*correspondant au prorata du volume vidangé provenant de la Forêt Communale d' Ernolsheim, par ces emprises, sur la période de 15 ans à venir, soit un montant de 45 859.- € HT.*

→ 2016.09.13 - Rapport des commissions : ☞ Comité fleurissement

La phrase « Des conseils ont été donnés... » est à compléter par «*pour améliorer et faire sortir le patrimoine* »

Le Conseil Municipal valide ces rectifications et approuve le compte-rendu du 05 septembre par 13 voix pour et 2 abstentions.

2016.09.03 – Adhésion de la COMCOM Saverne au SDEA (grand cycle de l'eau) :

Le Conseil Municipal ;

✓ **VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1 ;

✓ **VU** les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

✓ **VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne en date du 29 septembre 2016 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et se prononçant favorablement sur le transfert des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, au SDEA ;

✓ **VU** les statuts modifiés par Arrêté Interpréfectoral du 30 septembre 2015 du SDEA ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Région de Saverne a sollicité son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui a transféré intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas suivants de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

D'une part,

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,

5° La défense contre les inondations et contre la mer,

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
et ce sur les bans communaux de Furchhausen, Gottesheim, Ottersthal, Printzheim et Waldolwisheim.

D'autre part,

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
et ce sur les bans communaux d'Altenheim, Dettwiller, Eckartswiller, Ernolsheim les Saverne, Friedolsheim, Gottenhouse, Haegen, Hattmatt, Kleingoeft, Landersheim, Littenheim, Lupstein, Maennolsheim, Monswiller, Otterswiller, Reinhardsmunster, Saessolsheim, Saint Jean Saverne, Saverne, Steinbourg, Thal-Marmoutier, Westhouse-Marmoutier et Wolschheim.

CONSIDERANT l'adhésion de la commune de Ernolsheim-lès-Saverne à la Communauté de Communes de la Région de Saverne en date du 31/12/1991.

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes ;

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Ernolsheim-lès-Saverne et ses administrés ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'adhésion à ce projet.

2016.09.04 – Terrain de football :

M. le Maire fait le point sur le dossier.

Il signale que le dossier de demande de subvention à la LAFA lui est parvenu mais les terrains 40 x 60 ne sont pas subventionnés.

Il informe le CM que M. le Sous-Préfet, reçu en mairie le 28 septembre 2016, a annoncé la reconduction des contrats « FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ». Un dossier sera monté en conséquence. Il fait aussi état d'un nouveau devis et signale qu'il rencontrera très prochainement les responsables du FCE.



2016.09.05 - Rénovation clocher :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Région GRAND EST lui a notifié ce jour, l'attribution d'une subvention de 16 062 €.

Il rajoute qu'après renseignement pris, cette subvention est cumulable avec un financement éventuel par la Direction Culture et Patrimoine. Il a donc fait une demande dans ce sens.

Cette demande implique un nouveau plan de financement comme suit :

- Région GRAND EST :	16 000.00 €
- CCRS (Comcom Saverne) :	1 200.00 €
- Région (Valorisation du patrimoine) :	11 900.00 €
- ESP (Entraide solidarité protestante) :	8 000.00 €
- Réserve parlementaire Mme Keller :	3 400.00 €
- Fonds propres :	39 000.00 €
- TOTAL	79 500.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau plan de financement et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions.

2016.09.06 – Achat d'une parcelle :

La SCI CURL DREAM (GUILLEMOT L-P) a fait part à la commune par courrier du 26/09/2016, d'acquérir la parcelle 397 section 4.

M. le Maire rappelle que M. Roland ARNOLD avait fait la même demande le 21/06/2015. Cette demande avait eu l'avis favorable du Conseil Municipal par délibération du 26/06/2015, mais finalement M. Roland ARNOLD n'a pas donné suite et a donc renoncé à l'achat.

M. le Maire indique que les conditions de cession de cette parcelle n'ont pas changées.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- décide la cession de la parcelle 397 section 4 à la SCI CURL DREAM (GUILLEMOT L-P) au prix de 1 982.00 € l'are ; soit un total de 3 845.00 €.
- dit que cet achat se fera par acte administratif et autorise Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, adjointe au maire, à le signer.

2016.09.07 – Délégations du maire :

M. le Maire informe le CM :

- qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente du N°2 rue de Monswiller



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- qu'il a saisi la SNCF pour leur signaler le mauvais entretien du terrain au-dessus du tunnel LGV
- qu'après le passage du Cabinet Carbiener pour vérifier les limites séparatives de la propriété de M. et Mme POULLAIN et de la rue des Vergers, que les bornes sont en bonne place et qu'une borne manquante a été installée. Le plan d'alignement a été respecté.
- Mme Isabelle BATISTA signale que le bus scolaire a beaucoup de mal à manœuvrer Rue des Vergers. M. le Maire l'informe qu'une demande d'un plus petit bus a été faite.
- qu'il a assisté à plusieurs réunions : COM/COM-RdS– SDEA – SMICTOM.
- que la SAREST a donné son accord de principe pour financer et installer les panneaux indicateurs de rue. Il a entrepris des démarches de renseignement pour une inscription bilingue (alsacien/français).
- qu'il reste encore à déterminer les différentes plantations à mettre en place dans le lotissement et une visite sur place de la commission « fleurissement-propreté » est prévue.
- qu'un terrain situé entre les propriétés de M. et Mme SIMON et M. et Mme SYGUT, n'appartenant ni à la commune, ni à la SAREST, sera entretenu provisoirement par la commune.
- qu'une réunion « PLU » s'est tenue avec la participation du SCOT, représentée par Mme DELAPLACE, Directrice. Elle a présenté les contraintes du SCOT, son cadre. M. le Maire informe les conseillers que Mme DELAPLACE présentera ces contraintes à l'ensemble des conseillers le 25 octobre 2016 à 19 h. Par ailleurs, M. le Maire informe la commission « PLU » que le diagnostic sera rendu par EOLIS le 29 novembre à 10 h, la réunion se prolongera l'après-midi.
- que la rencontre avec M. le Sous-Préfet était très ouverte. Il rappelle les principaux thèmes abordés dont le projet de salle communale et son financement. Il souligne que M. le Sous-Préfet a manifesté son désir de revenir pour visiter le village et un ou deux établissements.

2016.09.08 : Rapport des commissions :

- **Sécurité** : Mme Michèle MULLER rend compte de la réunion de la commission du 15/09/2016.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- la vitesse dans certaines rues du village
- l'insécurité des enfants : notamment rue des Vergers et Rue de la Zinsel.

Des solutions ont été trouvées. Elles doivent être approfondies et une concertation avec les riverains sera menée avant toute décision.

M François SCHNELL signale que la mise en place de « stops » au niveau du croisement de la rue Neuve et de la Rue des Pommiers avec la Rue des Vergers serait une solution. Michèle MULLER lui confirme que cette solution a été abordée en commission et que le chiffrage est en cours (devis)



- Commission « FETES » :

- L'après-midi récréative pour les aînés se tiendra le **04/11/2016 de 14h00 à 17h00**

- Formation PSCI (premier secours civique 1) : Mme Michèle MULLER rappelle cette formation prévue le **05 et 06/11/2016** salle du presbytère, et que les membres des associations et du conseil municipal peuvent s'inscrire **jusqu'au 10/10/2016**.

- RPI : retard du bus scolaire le mardi 27/09/2016 : Mme Michèle MULLER s'est mise en rapport avec les transports BENTZ pour une meilleure communication et information des responsables concernés.

- Réunion à Saverne avec le Sous-Préfet du 28/09/2016 : le budget sera affecté prioritairement à la sécurité. Les autorités demandent : des plans de l'école, une sirène spécifique pour les risques d'attentat, 3 exercices d'évacuation.

2016.09.09 – Divers :

- Déchets verts : le 15/10 et le 05/11/2016 de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

- Choix des rideaux salle CM : le 03/10/2016 à 17h15

- Bon-cadeau : pour le remercier pour la réalisation du village de Noël 2015, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité **M. le Maire**, à remettre un bon-cadeau d'une valeur de 105.50 € à **M. Jean MARZOLF**.

- M. Gilbert KUNTZ a abordé plusieurs sujets :

- Sécurité dans la rue des Vergers : M. Gilbert KUNTZ confirme à travers un fait vécu, le problème de sécurité de la rue des Vergers. Mme Michèle MULLER lui rappelle les pistes évoquées lors de la dernière réunion de la commission « sécurité ».

- Lavoir Nord : Lors de la journée citoyenne M. Gilbert KUNTZ avait signalé le mauvais écoulement de l'eau claire des 4 bacs du lavoir NORD et demande quelle suite a été réservée à cette signalisation. M. le Maire a pris note.

- Le clocher : M. Gilbert KUNTZ signale que l'étude « diagnostic » de l'église réalisée en 2010 avait traité du paratonnerre : il demande si le paratonnerre fait partie des travaux prévus sur le clocher.

Réponse : non

Par ailleurs, il signale qu'une ancienne pierre tombale, fracassée en 5 morceaux, a été retrouvée en 2010 lors des travaux de rénovation de l'entrée de l'église. Elle se trouve actuellement côté Est, dans l'angle du clocher et de la nef. Il demande s'il est prévu de la déplacer durant les travaux et où ?

Réponse : M. François SCHNELL, adjoint en charge du dossier, lui répond quelle sera déplacée en face.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord : M. Gilbert KUNTZ informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion technique sur les menuiseries patrimoniales. Il rappelle les sujets abordés tel que la valorisation de la filière bois en créant des menuiseries extérieures en bois local.

- M. Jacky KUNTZ propose de remettre en état le mur en grès près de l'Eichbirel, lors de la journée citoyenne 2017.

La séance a été close à 22H10

Le secrétaire de séance : M. Gilbert KUNTZ

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

Mme Françoise BOUTY

M. Richard ROBERT

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA

M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Eliane GASTEBOIS

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN



République Française
Département du Bas-Rhin

Mairie d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER